



ACTE DE CONCESSION

FUNÉRAIRE SLOW

CIMETIÈRE COMMUNAL DE CORBAS

Cimetière : traditionnel

Carré : 5

Allée : 30

Concession n° 52

Vu la demande de Madame PAYET-BERNOUD Marie-Thérèse née BOULLU le 4 mai 1937 domiciliée 62 avenue du 8 mai 1945 à Corbas 69960, souhaitant obtenir une concession.

Il est accordé, dans le but d'y fonder une sépulture familiale, une concession d'une superficie de Largeur 105 cm minimum, Longueur 250 cm, profondeur 154 cm minimum pour une durée de 15 ans, du 22 juillet 2019 au 22 juillet 2034.

Cette concession est accordée moyennant le versement de la somme totale de 1200€, versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du

Fait à Corbas, en 3 exemplaires
Le 22 juillet 2019

Signature
Le concessionnaire

Signature
Le Maire,
Jean-Claude TALBOT

- 1 ex. Mairie
- 1 ex. Receveur municipal
- 1 ex. Concessionnaire